

Rabat, le 30 Avri 2026

**Décision d'ouverture d'un appel à candidature  
pour occuper des postes de responsabilité vacants  
à l'Office des Changes**

Le Directeur de l'Office des Changes,

- Vu le dahir n°1-58-021 du 1er Rejeb 1377 (22 Janvier 1958) relatif à l'Office des Changes ;
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n°7/2013 du 29 Avril 2013 relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;
- Vu le statut du personnel de l'Office des Changes ;
- Vu la décision du 18 février 2019 fixant la procédure de nomination aux postes de responsabilité à l'Office des Changes.
- Vu la décision n° OC/1550/2026 du 20 Février 2026 portant organisation des structures de l'Office des Changes ;

**Décide**

**Article 1 :** Un appel à candidatures est ouvert aux candidats internes pour l'occupation des postes suivants :

- Chef du Service Règlement Transactionnel ;
- Chef du Service Analyse et Régularisation ;
- Chef du Service Qualification et Orientation des Demandes (poste basé à Casablanca) ;
- Chef du Service Investissements Marocains à l'Etranger ;
- Chef du Service Exportation de Biens ;
- Chef du Service Importation et Exportation de Services ;
- Chef du Service Avoirs à l'Etranger ;
- Chef du Service Change de Devises ;
- Chef du Service Programmation et Support des Enquêtes ;
- Chef du Service Statistiques des Entreprises ;
- Chef du Service des Echanges Internationaux de Services ;
- Chef du Service de la Dette Extérieure ;
- Chef du Service Rémunération et Affaires du Personnel ;
- Chef du Service Audit Interne ;
- Chef du Service AMOA et Projets SI ;
- Chef du Service Organisation ;
- Chef du Service Production Informatique ;
- Chef du Service Support aux Utilisateurs ;
- Chef du Service Sécurité des Systèmes d'Information.

**Article 2 :** Les attributions et spécifications relatives aux postes à pourvoir sont définies par la présente décision et les fiches de poste ci-jointes.

**Article 3:** L'appel à candidatures est ouvert aux candidats qui relèvent au moins du cadre des contrôleurs, qui sont titulaires d'un diplôme donnant accès à l'échelle 10 de la Fonction publique et qui justifient d'une ancienneté de 2 ans au moins à l'Office des Changes.

**Article 4:** Les dossiers de candidatures doivent être déposés au **Secrétariat Général** de l'Office des Changes et ce, **au plus tard le lundi 18 Mai 2026 à 16h.**

**Article 5:** Les dossiers de candidature doivent contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature signée adressée au Directeur de l'Office des Changes ;
- Le formulaire « dossier de candidature », joint à la présente décision, dûment renseigné.

Tout dossier de candidature incomplet, hors délai ou ne remplissant pas les conditions requises par le poste sera automatiquement rejeté.

**Article 6:** Une commission de présélection des dossiers de candidature sera désignée par décision du Directeur.

**Article 7:** Des convocations seront adressées contre accusé de réception et par courriel aux candidats réunissant les conditions requises pour occuper les postes vacants.

La liste des candidats présélectionnés ainsi que les dates et heures de la tenue des entretiens de sélection seront publiées sur le site [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) et sur les sites internet et intranet et les tableaux d'affichage de l'établissement.

**Article 8:** Une commission de sélection chargée d'effectuer les entretiens aux candidats présélectionnés, sera désignée par décision du Directeur qui sera diffusée sur l'intranet de l'Office des Changes.

**Article 9:** A l'issue des entretiens de sélection, les résultats seront communiqués aux candidats et publiés sur les sites internet et intranet de l'Office des Changes, sur le site [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) ainsi que sur les tableaux d'affichage de l'établissement et ce, dans un délai maximum de 30 jours après la date des entretiens.

  
Le Directeur de l'Office des Changes

Signé: Driss BENCHIKH